



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 mai 2021

Date de la convocation : 18 mai 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 24

votants : 30

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Michel GUILBERT, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Thierry BARBIER à Christian BREC, Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Sylviane GONTIER à Marie-Laure FRISCH, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Aurélien POINT à Christelle RAOUI, Corinne SOULAS à Brigitte PONCEAU.

Absents / Excusés : Stéphane CALARD, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Pascal AUFRERE, Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Daniel PATRIGEON.

Absents / Excusés : Marie-Claude PAUTE, Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

- ▶▶ Désignation du secrétaire de séance ;
- ▶▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 ;
- ▶▶ Intervention de Mme Isabelle PIROT, Directrice de l'Agence Pôle Emploi d'Argenton-Sur-Creuse, sur les modalités et l'incidence financière des contrats aidés ;
- ▶▶ Intervention de M. Lionel LALEVEE sur un projet de camion itinérant des Restaurants du Cœur ;
- ▶▶ Validation du programme d'éclairage public 2021 ;
- ▶▶ Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 2021 ;
- ▶▶ Choix du bureau d'études pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment (maison Margot) ;
- ▶▶ Convention de mandat 2021 pour les travaux de voirie intra-muros : commune de Chaillac et La Châtre l'Anglin ;
- ▶▶ Vote du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » ;
- ▶▶ Budget Principal – Décision modificative budgétaire n° 1 ;
- ▶▶ Avis concernant l'autorisation unique – Exploitation « Parc éolien de Mouhet » - Commune de Mouhet ;
- ▶▶ Questions et informations diverses.

▶▶ **Secrétaire de séance** : Alain NEVIÈRE avec le renfort de Nathalie LAURENCIER.
Voté à l'unanimité

▶▶ – **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2021**

Hubert JOUOT fait part de deux remarques : il regrette mais admet le terme de « pinaillage » utilisé par le Président pour qualifier son intervention, il note que sa position personnelle exprimée sur la compétence mobilité n'ait pas été mentionnée dans le PV.

Le Président invite ceux qui pensent pouvoir fournir des comptes-rendus de meilleure qualité à se proposer pour les réaliser. Pas de volontaire.

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2021 à Chaillac est approuvé à **29 voix pour et une abstention**.

► **Intervention de Mme Isabelle PIROT, Directrice et Mme Elise-Laure VERRIERE, responsable d'équipe, de l'Agence Pôle Emploi d'Argenton-Sur-Creuse**

Elles profitent de cette rencontre avec les élus de la CDC pour présenter les modalités et l'incidence financière pour les collectivités des nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre du plan de relance : le Parcours emploi Compétences (P.E.C.). Un document complet transmis à la CDC a, depuis, été diffusé aux conseillers communautaires, ce qui a permis de concentrer l'intervention orale sur les mesures découlant du nouvel arrêté préfectoral en date du 3 mai. Pour mieux appréhender l'augmentation du taux de prise en charge financière par l'Etat une démonstration d'un simulateur qui permet d'estimer le reste à charge selon les profils et catégories de chômeurs pour la collectivité qui embauche a été testé en séance par Mme VERRIERE. Il a été précisé que les infos qui en ressortent sont valables à l'instant T du dépôt de la demande signée auprès du service. Cela est confirmé par la réponse à la question posée par Michèle BALLET : il n'y a pas d'effet rétro actif en cas de nouvel arrêté préfectoral augmentant le taux de prise en charge.

Il a été précisé que la liste des chômeurs par commune est à la disposition des mairies.

► **Intervention de M. Lionel LALEVEE sur un projet de camion itinérant des Restaurants du Cœur**

Christian VASLIN, Président de l'antenne départementale, qui l'accompagne évoque le constat que le Boischaud Sud apparaît comme une zone blanche pour les restos du cœur, ce qui a conduit ceux-ci à solliciter une aide régionale. Si le cœur de métier des restos demeure l'aide alimentaire il faut savoir que l'association a signé plusieurs conventions (pôle emploi, mission locale, Greta, Adecco...) pour faciliter les démarches et accompagner les bénéficiaires vers un retour à la dignité, via un emploi, et ainsi réintégrer la société.

Lionel LALEVEE présente le projet de centre itinérant : l'aide accordée par la Région permet d'acheter et aménager un camion, façon véhicule de tournée, pour partir en étoile à partir de Saint-Benoît-du-Sault. Le matin serait consacré à l'approvisionnement du camion et l'après-midi à son implantation à Chaillac, Eguzon, Saint-Gaultier de façon à desservir les communes environnantes. L'association a besoin de la mise à disposition d'un local de stockage (+ alimentation électrique pour le frigo/congélateur/ordinateur du camion). Les inscriptions des bénéficiaires et la distribution sont assurées par des bénévoles (2X2 personnes).

L'alimentation en produits est assurée par le siège départemental avec un complément apporté par les magasins de proximité. En ce qui concerne Bélâbre la commune utilise déjà l'antenne du Blanc comme les communes autour.

Le camion sera acheté et équipé sur mesure pour la campagne d'hiver, à partir de novembre. Les subsides des Restos du cœur, association déclarée d'utilité publique, proviennent de l'Etat, de l'Europe, de dons et legs et d'animations. L'Indre compte 300 bénévoles et un salarié à mi-temps.

A la question d'Hubert JOUOT sur le nombre de bénéficiaires pour le territoire de la MOVA il est répondu qu'à titre de comparaison on en compte environ 175 sur le secteur d'Argenton, mais que l'expérience montre qu'une implantation crée un appel à bénéficiaires.

Pour l'instant il y a 13 bénévoles, il en faudrait le double. Pour info les coordonnées de MM LALEVEE : 06 88 24 23 73 et VASLIN : 06 32 80 12 48.

► **Validation du programme d'éclairage public 2021**

Dans le programme envisagé seuls 2 projets n'ont pas été retenus : Chaillac et Bonneuil. Ils seront reportés sur 2022.

Marie-Laure FRISCH s'interroge sur l'économie de frais EDF que pourrait permettre l'utilisation du photovoltaïque. Le Président pense que le surcoût d'achat des luminaires serait dissuasif et que le risque de vandalisme est avéré.

Votée à **l'unanimité**.

» **Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 2021**

Il s'agit de solliciter un financement à hauteur de 40 % du montant de travaux voté au point 3 (122 207,30 € HT).

Voté à l'unanimité.

» **Choix du bureau d'études pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment (maison Margot)**

La Commission d'Appel d'Offres a comparé les 3 candidatures reçues et a retenu selon les critères financiers l'entreprise Crescendo de Châteauroux pour 17 225 € HT soit 20 670 € TTC.

La mission consiste à rédiger un projet à partir des réflexions de la commission transversale créée (culture, tourisme, social), et de travailler avec l'ABF et le futur chargé de mission patrimoine de la CDC.

Christian BREC pense que les orientations ne sont pas assez précises pour se faire une idée de la pertinence des propositions à venir du bureau d'études.

Mathieu MOREAUX répond que Crescendo est une équipe pluridisciplinaire, dont un architecte, qui prendra en compte pour établir le diagnostic technique préalable, les contraintes architecturales en vigueur à Saint-Benoît-du-Sault, le recours aux matériaux biosourcés, la maîtrise des consommations d'énergie et bien sûr l'état actuel du bâtiment.

Voté à 27 voix pour et 3 abstentions.

» **Convention de mandat 2021 pour les travaux de voirie intra-muros : communes de Chaillac et La Châtre l'Anglin**

Il s'agit de conventions très classiques pour Chaillac et La Châtre l'Anglin.

Philippe GOURLAY souhaiterait que Roussines en bénéficie. Le budget ayant déjà été voté en avril le Président lui propose une inscription en 2022 dans le respect de la règle : une demande écrite préalable avec estimation à déposer à la CDC.

Estimant déraisonnable de repousser d'un an pour à peine 75m² Philippe GOURLAY préfère « se débrouiller autrement ».

Voté à l'unanimité.

» **Vote du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac**

Sur le tableau fourni le budget est équilibré en recettes et dépenses, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement et pour un montant de 85 081,70 €.

Voté à l'unanimité.

» **Budget Principal – Décision modificative budgétaire n° 1**

Pour équilibrer le budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 85 081,70 € sont prélevés sur la ligne maison médicale puisque celle-ci ne sera pas réalisée en 2021.

Voté à l'unanimité.

» **Avis concernant l'autorisation unique – Exploitation « Parc éolien de Mouhet » - Commune de Mouhet**

Le document transmis par la Préfecture requiert une réponse dans les 30 jours.

Mathieu MOREAUX propose, d'ici la rédaction finale du PLUI, d'ajourner les avis sollicités sur ce type de demandes concernant des enjeux environnementaux et économiques très clivants.

Gilles TOUZET : reporter ce n'est pas un avis.

Mathieu MOREAUX : l'avis devrait être plutôt négatif pour ne pas hypothéquer la rédaction du PLUI.

Jean-Christophe PLANTUREUX comprend cette position pour les nouveaux projets à venir mais pas pour ceux qui sont en cours d'instruction depuis 4 ou 5 ans.

Christian BREC suggère plutôt de donner un avis, même négatif, au coup par coup après présentation au conseil, pour ne pas afficher une position systématiquement opposée de la CDC.

Marie-Laure FRISCH précise que dans l'élaboration du PLUI il y aura une phase importante de zonage à bâtir en concertation avec chaque commune pour définir les zones permettant l'accueil de tels projets. Elle suggère d'attendre au moins cette étape pour se prononcer.

Paul JEANNEAU souhaite savoir si une demande d'implantation d'une entreprise industrielle serait elle aussi systématiquement ajournée.

Michel GUILBERT estime que l'urgence climatique est prioritaire pour trouver des solutions propres de production énergétique, bloquer un avis pendant 2 ou 3 ans serait dommageable.

Alain OVAN pense que notre modèle économique est menacé si on considère qu'il y a « urgence à attendre ». A l'enquête publique ce sont des particuliers et des associations extérieurs au territoire qui viennent exprimer leur désaccord sur le projet éolien de Beaulieu.

Nathalie LAURENCIER affirme que l'avis de la CDC n'aura aucune influence sur l'avenir de ce projet. Elle défend la même position que sur le refus du projet de Beaulieu.

Frédérique VRIGNAT affirme que ce projet aurait certainement un impact sur l'attractivité touristique de Saint-Benoît-du-Sault.

Mathieu MOREAUX lit les préconisations conclusives de l'autorité environnementale (page 12 du document remis aux délégués).

Jean-Christophe PLANTUREUX rappelle que le conseil de l'époque avait donné un avis favorable, en raison de la présence déjà subie de 10 éoliennes sur Azerables sans le moindre retour économique, alors que dans ce cas la commune pourrait espérer un retour de 26 000 €. De plus Mouhet a subi des dégradations sur sa voirie pour faire passer les lignes. Selon lui la CDC devrait plutôt accompagner les communes dans leurs projets respectifs que d'engager de tels débats.

Le Président propose de voter sur l'avis demandé en s'appuyant sur la demande de compléments d'information demandée par l'autorité environnementale :

Vote : contre : 17 ; pour : 6 ; abstention : 6 ; Hubert JOUOT ne prend pas part au vote.

Le Président demande ensuite de voter sur l'ajournement des projets jusqu'à la phase de rédaction du PLUI :

Vote : contre : 12 ; pour : 15 ; abstentions : 2 ; Hubert JOUOT ne prend pas part au vote.

» **Questions et informations diverses**

- Recrutement du chargé de mission patrimoine : la CDC a reçu 32 candidatures, 5 candidats ont été auditionnés et c'est Vincent LAUNEY qui a été choisi. Il a été il y a quelques années un stagiaire des Chemins de la Guerre de Cent ans très apprécié. Il s'est engagé à terminer une mission en cours pour la CDC de Seine et Marne qui l'emploie et arrivera le 19 juillet. Sa fiche de poste comprend l'accompagnement de l'association du Prieuré, la valorisation du patrimoine et la réhabilitation des bâtiments de la CDC ainsi que le conseil auprès des communes pour leurs projets patrimoniaux (par exemple les musées de Prissac).
- Projet de festival de cinéma : Michel GUILBERT apporte des précisions sur ce projet dont il est à l'initiative. Il s'agit de cinéma en plein air avec la projection d'une sélection de films traitant, sous différentes formes, comédie, drame, documentaire..., de la vie en milieu rural. En 3 ans à raison de 6 films par an toutes les communes pourront bénéficier d'une projection. En comptant droits de diffusion et l'opérateur technique chaque séance reviendrait à environ 2 000 €. Pour que la nuit soit suffisamment avancée il est proposé de retenir les avant-derniers et derniers vendredis, samedis et dimanches d'août en prévoyant le repli dans une salle couverte (sur place ou commune voisine) en cas d'intempéries. Il faut prendre une décision avant le 11 juin pour solliciter l'accord de la DRAC.
- Les échappées à vélo : Alain NEVIERE rend compte du travail conduit avec Frédérique VRIGNAT qui a été transmis en urgence au Conseil Régional. Le projet, fixé au dimanche 4 juillet, a été accepté tel que et intégré au programme des échappées édition 2021 sous le nom « la petite Brenne de donjons en clochers ». Le parcours de 32 km (avec une variante optionnelle le portant à 44 km) part de Lignac et comporte plusieurs étapes : Château Guillaume (accueil en costume médiéval par la Comédie Bélâbraise), Bélâbre (pique-nique tiré du sac au plan d'eau), Chalais (visite commentée de l'église) et retour à Lignac (marché de producteurs).
- Stagiaire de la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent ans : Emilie SOLLEAC a pris ses fonctions et fait preuve d'une grande motivation. Elle rend compte très régulièrement de son travail à Mathieu MOREAUX et Alain NEVIERE.
- L'Entente : cette structure informelle regroupe le PNR et les CDC du territoire. Elle sollicite la position de la MOVA sur les modalités de perception de la taxe de séjour et le renouvellement de la convention d'objectif triennale liant ses membres.

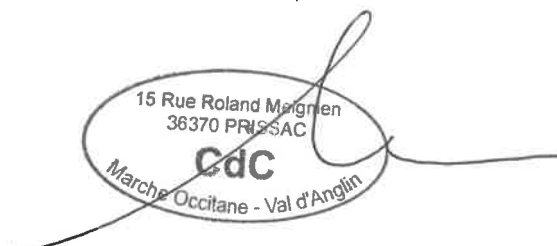
- La commande des tablettes pour les délégués interviendra en septembre.
- L'identification des animaux égarés ramenés en mairie peut être facilité par l'utilisation d'un détecteur de puces électroniques. Il est proposé un achat groupé par la CDC d'un appareil par commune pour un coût unitaire de 50 à 60 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 30 minutes.

La date du prochain Conseil Communautaire sera précisée ultérieurement

NB : depuis elle a été fixée au vendredi 25 juin 2021 à 18H30 à Chaillac

Le Président, Mathieu MOREAUX



15 Rue Roland Maignen
36370 PRISSAC
cdc
Marche Occitane - Val d'Anglin